

Dossier n° : **P/2022/79**



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame S. Boukkalkoul-Vériter demeurant Place Luc Hommel 5B à 4820 Dison.

Le terrain concerné est situé hameau de Husquet 137 à 4820 Dison et cadastré Dison (1) section B n° 168L5.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation « Au Bois des Ayes » (front de bâtisse non respecté, application d'une brique de parement de teinte grise, la modification sensible du relief du terrain, la zone d'empierrement excède le quart de la largeur de la zone de recul avant, présence de fenêtres à dominante horizontale, la façade avant dont la hauteur apparente du mur gouttereau est supérieure à 4.00 mètres ne présente pas deux niveaux d'ouverture, le niveau du garage ne se situe pas entre le niveau de la voirie et celui du terrain naturel).

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28/09/2022 au 12/10/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be